



Une initiative pour l'égalité des droits

L'égalité des personnes en situation de handicap n'étant toujours pas une réalité malgré les lois en vigueur, des citoyen·nes concerné·es par ce sujet ont lancé l'« initiative pour l'inclusion ». Cette initiative concerne tout le monde : en Suisse, une personne sur cinq vit avec un handicap.

La Suisse compte près de 1,7 million de personnes vivant avec un handicap. Les personnes en situation de handicap se heurtent quotidiennement à de nombreux obstacles qui rendent difficile, voire impossible leur participation autonome à la vie en société. À maints égards, notre société n'est pas encore inclusive – elle n'est pas conçue pour les personnes en situation de handicap.

Garantir l'égalité des droits

L'initiative vise à garantir l'égalité des droits et de fait des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie en Suisse ainsi qu'à adapter la Constitution fédérale en ce sens. Les handicaps doivent en effet être reconnus comme partie intégrante de l'être humain. L'initiative pour l'inclusion fait ainsi progresser la société tout entière. Les



Sina Eggimann, membre du Conseil de parti et candidate au Conseil national (ZG)

personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer à la vie en société de manière autodéterminée et égalitaire. Cela implique par exemple la mise à disposition des mesures de soutien nécessaires à cet effet, que ce soit sous forme d'assistance, de moyens auxiliaires ou d'autres mesures d'adaptation.

Droits humains fondamentaux

Depuis 23 ans, notre Constitution garantit une certaine protection contre les discriminations fondées sur un handicap physique, cognitif ou psychique. La Suisse dispose certes d'une Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Or, ces droits humains fondamentaux sont mis en œuvre de façon extrêmement hésitante, voire pas du tout, notamment sur le plan cantonal. De toute évidence, le droit en vigueur ne suffit pas à garantir la participation égalitaire et autodéterminée des personnes en situation de handicap à la vie en société. Pour faire avancer les choses, il convient d'inscrire dans la Constitution un

mandat renforcé de la part du peuple et des cantons ! L'égalité effective des personnes en situation de handicap doit enfin devenir une priorité.

Aujourd'hui, l'égalité en droit et dans les faits des personnes en situation de handicap est mise en œuvre sans grande conviction. L'initiative pour l'inclusion exige une protection efficace des personnes en situation de handicap contre les discriminations. Elle charge la Confédération et les cantons de prendre des mesures visant à garantir leur égalité en droit et dans les faits, quel que soit le domaine de la vie concerné.

La fin des promesses en l'air

L'inclusion et l'égalité ne doivent plus rester des promesses en l'air, mais doivent devenir tangibles. Il ne faut pas que les personnes en situation de handicap continuent d'être considérées comme des personnes « fragilisées ». C'est pour cela que l'initiative pour l'inclusion est nécessaire. C'est pour cela que la population doit pouvoir voter afin de décider si nous voulons une Suisse plus inclusive et plus ouverte, où les droits humains sont respectés pour toutes et tous.

→ www.initiative-inclusion.ch